

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Aldecoc CMK
Code du produit : 00000000062681631
UFI : V20F-C0FM-E00Y-J6NW

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectants
Restrictions d'emploi recommandées : Utilisation professionnelle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : THESEO FRANCE SAS
200, avenue de Mayenne
53000 Laval
France

Service responsable : +49 221 8885 2288
infosds@lanxess.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
Pour une urgence multilingue 24/7, veuillez appeler
CHEMTREC EMEA : +44 20 3885 0382 et mentionner
CCN1018723.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1 H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B H314: Provoque de graves brûlures de la peau et

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

LANXESS
Energizing Chemistry

Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

4-chlorocresol
acide propionique
(S)-2-hydroxypropionate d'éthyle
acide phosphorique

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement | Classification | Concentration (% w/w) |
|----------------|---|--|-----------------------|
| 4-chlorocresol | 59-50-7 200-431-6 604-014-00-3 01-2119938953-25 | Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; | >= 25 - < 30 |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

| | | | |
|--|--|---|--------------|
| | | H412 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.830 mg/kg | |
| acide propionique | 79-09-4 201-176-3 607-089-00-0 01-2119486971-24 | Flam. Liq. 3; H226 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) | >= 25 - < 30 |
| (S)-2-hydroxypropionate d'éthyle | 687-47-8 211-694-1 607-129-00-7 01-2119516234-49 | Flam. Liq. 3; H226 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) | >= 10 - < 20 |
| propan-2-ol | 67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25 | Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Effets narcotiques) | >= 10 - < 20 |
| acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13 | 85536-14-7 287-494-3 01-2119490234-40 | Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.470 mg/kg | >= 10 - < 20 |
| acide phosphorique | 7664-38-2 231-633-2 015-011-00-6 01-2119485924-24 | Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 | >= 5 - < 10 |

Limites de concentration spécifiques (Règlement (CE) n° 1272/2008)

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE | Classification | Concentration (%) |
|-------------------|----------------------|---|--|
| acide propionique | 79-09-4 201-176-3 | Skin Corr.1B; H314 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H335 | >= 25 % 10 - < 25 % 10 - < 25 % >= 10 % |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

| | | | |
|--------------------|------------------------|---|---------------------------------------|
| acide phosphorique | 7664-38-2 231-633-2 | Skin Corr.1B; H314 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 | >= 25 % 10 - < 25 % 10 - < 25 % |
|--------------------|------------------------|---|---------------------------------------|

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Avertissement : les numéros CE commençant par 1, 6, 7, 8, 9 ou une lettre dans ce document sont des numéros de liste de l'ECHA utilisés à des fins de référence interne et n'ont aucune signification juridique en tant que numéros CE typiques sur une fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- Protection pour les secouristes : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.
Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.
Consulter immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Consulter immédiatement un médecin.
Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Provoque de graves brûlures. Corrosif pour les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements : Traiter de façon symptomatique. En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du dexamé-tason en aérosol (atomiseur).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Dioxyde de carbone (CO2)
Monoxyde de carbone
Composés halogénés
Oxydes de soufre
Oxydes de phosphore

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles :
- Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
 - Utiliser un équipement de protection individuelle.
 - Éloigner toute source d'ignition.
 - Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
 - Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu.
 - Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 - Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.
 - Assurer une ventilation adéquate.
 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
 - Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
 - Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement :
- Éviter que le produit arrive dans les égouts.
 - Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
 - En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage :
- Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.
 - Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger :
- Éviter la formation d'aérosols.
 - Ne respirer pas les vapeurs, les brouillards ou les aérosols.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson.

Garder les conteneurs scellés jusqu'à l'emploi. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|--|-----------|------------------------------------|----------------------------------|------------|
| acide propionique | 79-09-4 | TWA | 10 ppm 31 mg/m ³ | 2000/39/EC |
| Information supplémentaire: Indicatif | | | | |
| | | STEL | 20 ppm 62 mg/m ³ | 2000/39/EC |
| Information supplémentaire: Indicatif | | | | |
| | | VME | 10 ppm 31 mg/m ³ | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives | | | | |
| | | VLCT (VLE) | 20 ppm 62 mg/m ³ | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives | | | | |
| propan-2-ol | 67-63-0 | VLCT (VLE) | 400 ppm 980 mg/m ³ | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires) | | | | |
| acide phosphorique | 7664-38-2 | TWA | 1 mg/m ³ | 2000/39/EC |
| Information supplémentaire: Indicatif | | | | |
| | | STEL | 2 mg/m ³ | 2000/39/EC |
| Information supplémentaire: Indicatif | | | | |
| | | VME | 0,2 ppm 1 mg/m ³ | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives | | | | |
| | | VLCT (VLE) | 0,5 ppm 2 mg/m ³ | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives | | | | |

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc butyle - IIR
Épaisseur du gant : 0,7 mm
Ligne directrice : Gants de protection conformes à EN 374.
Temps d'utilisation : < 60 min

Matériel : Caoutchouc naturel - NR
Épaisseur du gant : 0,5 mm
Ligne directrice : Gants de protection conformes à EN 374.
Temps d'utilisation : < 60 min

Matériel : Caoutchouc fluoré - FKM
Épaisseur du gant : 0,7 mm
Ligne directrice : Gants de protection conformes à EN 374.
Temps d'utilisation : < 60 min

Remarques

: Changer immédiatement les gants de protection souillés par le produit et les faire détruire selon le protocole en vigueur. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire

: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Filtre de type

: Gaz inorganique combiné et acides / vapeurs d'ammoniac / amines et vapeur de type organique (ABEK)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

État physique : liquide

Couleur : jaunâtre, brun clair

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

Odeur : odeur de colle moyenne

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de congélation : -90 - -40 °C

Point/intervalle d'ébullition : 86 - 130 °C

Inflammabilité : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : 30,5 °C
Méthode: DIN 51755

Température d'inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : env. 2,5
Concentration: 1 %

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : miscible

Coefficient de partage: n- : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

octanol/eau

Pression de vapeur : 21 hPa (20 °C)

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : env. 1,074 gcm³ (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif
Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

Propriétés comburantes : Dans un test selon la Directive 67/548/CEE (méthode A17, propriétés comburantes) le produit s'est avéré ne pas être comburant.

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Taux de corrosion du métal : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Tension superficielle : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable à température et pression ambiantes normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Surface (s) chaude (s)
Chaleur, flammes et étincelles.
Évitez les sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Métaux
Des bases fortes
Métaux légers

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Composants:

4-chlorocresol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1.830 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 2,871 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Concentration maximale réalisable.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

acide propionique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.455 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 19,7 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, femelle): 3.225 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

(S)-2-hydroxypropionate d'éthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,4 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Le dosage n'a causé aucune mortalité

propan-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5.840 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 10000 ppm
Durée d'exposition: 6 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 16.400 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: non

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1.470 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: Extrapolation selon le numéro 440/2008 du règlement (l'EC)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

acide phosphorique:

Toxicité aiguë par voie orale : Symptômes: effets corrosifs
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Composants:

4-chlorocresol:

Résultat : Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

acide propionique:

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

(S)-2-hydroxypropionate d'éthyle:

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : OCDE ligne directrice 404
BPL : oui

propan-2-ol:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 4 h
Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : non

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Corrosif, catégorie 1C - réactions observées à la suite d'une exposition de une à quatre heures et d'une période d'observation allant jusqu'à 14 jours.

acide phosphorique:

Espèce : Lapin
Résultat : Provoque des brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

4-chlorocresol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

acide propionique:

Résultat : Corrosif

(S)-2-hydroxypropionate d'éthyle:

Espèce : Œil de poulet
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.
BPL : oui

propan-2-ol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux.
BPL : non

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

acide phosphorique:

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

4-chlorocresol:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

acide propionique:

Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

(S)-2-hydroxypropionate d'éthyle:

Espèce : Souris

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode : Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.42 (LLNA)
BPL : oui

propan-2-ol:

Type de Test : Test de Buehler
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL : oui

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

4-chlorocresol:

Génotoxicité in vitro : Système d'essais: Bactérie
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Système d'essais: Mammifère-Animal
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Système d'essais: Mammifère-Animal
Méthode: OCDE ligne directrice 482
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris (mâle et femelle)
Voie d'application: Intrapéritonéal
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

acide propionique:

Génotoxicité in vitro : Système d'essais: Bactérie
Méthode: OCDE ligne directrice 471

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

Résultat: négatif

Système d'essais: Mammifère-Animal
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Espèce: Mammifère-Animal
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

propan-2-ol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: non

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Voie d'application: Intrapéritonéal
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
BPL: oui

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13:

Génotoxicité in vitro : Système d'essais: Bactérie
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.13/14 (test d'Ames)
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
BPL: oui

acide phosphorique:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

| | |
|-----------------------|---|
| Génotoxicité in vitro | : Type de Test: Test de Ames Système d'essais: <i>Salmonella typhimurium</i> Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif BPL: oui |
| | Type de Test: Test de Ames Système d'essais: <i>Escherichia coli</i> Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif BPL: oui |
| | Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: <i>Lymphocytes humains</i> Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 473 Résultat: négatif BPL: oui |
| | Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Système d'essais: <i>Cellules de lymphome de souris</i> Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif BPL: oui |

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

4-chlorocresol:

| | |
|--------------------|-----------------------------|
| Espèce | : Rat, mâle et femelle |
| Voie d'application | : Oral(e) |
| Durée d'exposition | : 104 semaines |
| NOAEL | : 558,9 |
| Méthode | : OCDE ligne directrice 453 |

acide propionique:

| | |
|--------------------|----------------------------|
| Espèce | : Rat |
| Voie d'application | : Oral(e) |
| Durée d'exposition | : 2 années |
| Dose | : 4000 parties par million |
| Résultat | : négatif |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

4-chlorocresol:

- | | |
|---|--|
| Effets sur la fertilité | : Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 247,8 Poids corporel mg / kg Fertilité: NOAEL: 1.043 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 416 |
| Incidence sur le développement du fœtus | : Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e) Toxicité pour le développement: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 414 |

acide phosphorique:

- | | |
|-------------------------|--|
| Effets sur la fertilité | : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 125 - 250 - 500 milligramme par kilogramme Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 250 mg/kg p.c./jour Fertilité: NOAEL: 500 mg/kg p.c./jour Développement précoce de l'embryon: NOAEL: 500 mg/kg p.c./jour Méthode: OCDE ligne directrice 422 BPL: oui |
|-------------------------|--|

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

- | | |
|------------|---|
| Evaluation | : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique. |
|------------|---|

Composants:

4-chlorocresol:

- | | |
|------------|---|
| Evaluation | : Peut irriter les voies respiratoires. |
|------------|---|

acide propionique:

- | | |
|------------|---|
| Evaluation | : Peut irriter les voies respiratoires. |
|------------|---|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

propan-2-ol:

Organes cibles : Effets narcotiques
Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges., La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec effets narcotiques.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité à dose répétée

Composants:

4-chlorocresol:

| | | |
|----------------------|---|---------------------------|
| Espèce | : | Rat, mâle |
| NOAEL | : | 120 mg/kg |
| Voie d'application | : | Oral(e) |
| Durée d'exposition | : | 90 jr |
| Nombre d'expositions | : | quotidien |
| Méthode | : | OCDE ligne directrice 408 |
| Remarques | : | Toxicité subchronique |

| | | |
|----------------------|---|---------------------------|
| Espèce | : | Rat, mâle et femelle |
| NOAEL | : | 500 mg/kg |
| Voie d'application | : | Dermale |
| Durée d'exposition | : | 90 jr |
| Nombre d'expositions | : | quotidien |
| Méthode | : | OCDE ligne directrice 411 |
| Remarques | : | Toxicité subchronique |

acide propionique:

| | | |
|--------------------|---|---------------------------|
| Espèce | : | Souris |
| LOAEL | : | 136,9 mg/kg |
| Voie d'application | : | Contact avec la peau |
| Durée d'exposition | : | 90 jr |
| Dose | : | 136,9 mg/kg |
| Méthode | : | OCDE ligne directrice 411 |
| Remarques | : | Toxicité subchronique |

| | | |
|--------------------|---|---------------------------|
| Espèce | : | Rat |
| LOAEL | : | 6.200 mg/kg |
| Voie d'application | : | Oral(e) |
| Durée d'exposition | : | 90 jr |
| Dose | : | 6200 mg/kg |
| Méthode | : | OCDE ligne directrice 408 |
| Remarques | : | Toxicité subchronique |

propan-2-ol:

| | | |
|--------|---|----------------------|
| Espèce | : | Rat, mâle et femelle |
| NOAEL | : | 1500 ppm |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

| | | |
|----------------------|---|-----------------------------|
| Voie d'application | : | Inhalation |
| Atmosphère de test | : | vapeur |
| Durée d'exposition | : | 90 jr |
| Nombre d'expositions | : | 5 jours / semaine |
| Dose | : | 100 - 500 - 1500 - 5000 ppm |
| Méthode | : | OCDE ligne directrice 413 |
| BPL | : | oui |
| Remarques | : | Toxicité subchronique |

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13:

| | | |
|--------------------|---|-----------------------|
| Espèce | : | Rat, mâle et femelle |
| NOAEL | : | 40 mg/kg |
| Voie d'application | : | Oral(e) |
| BPL | : | non |
| Remarques | : | Toxicité subchronique |

| | | |
|--------------------|---|-----------------------|
| Espèce | : | Rat, mâle et femelle |
| LOAEL | : | 115 mg/kg |
| Voie d'application | : | Oral(e) |
| BPL | : | non |
| Remarques | : | Toxicité subchronique |

acide phosphorique:

| | | |
|----------------------|---|----------------------------|
| Espèce | : | Rat, mâle et femelle |
| NOAEL | : | 250 mg/kg |
| Voie d'application | : | Oral(e) |
| Nombre d'expositions | : | quotidien |
| Dose | : | 125 - 250 - 500 mg/kg bw/d |
| Méthode | : | OCDE ligne directrice 422 |
| BPL | : | oui |

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

| | | |
|------------|---|---|
| Evaluation | : | La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. |
|------------|---|---|

Information supplémentaire

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

4-chlorocresol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,917 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: EPA OPP 72-1 (Fish Acute Toxicity Test)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,29 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OPP 72-2 (Aquatic Invertebrate Acute Toxicity Test)

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 30,62 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 9,8 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 41,4 mg/l
Point final: Taux respiratoires.
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,15 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Méthode: OCDE ligne directrice 215

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,32 mg/l
Point final: Reproduction
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

acide propionique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus (Idé mélanoïte)): > 10.000 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

Durée d'exposition: 96 h
Méthode: DIN 38412

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.2
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

(S)-2-hydroxypropionate d'éthyle:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 320 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 683 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Algues): 3.500 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : CE50: 1.078 mg/l
Durée d'exposition: 24 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

propan-2-ol:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 10.000 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: non
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: non
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 1.800 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
Type de Test: Essai en statique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

Contrôle analytique: non
BPL: non

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1,67 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,9 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 29 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Eau douce
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 1 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Méthode: OCDE Ligne directrice 204
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,18 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Eau douce

acide phosphorique:

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Concentration nominale
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Concentration nominale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 100 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Concentration nominale

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

4-chlorocresol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 85 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

acide propionique:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 93 %
Durée d'exposition: 20 jr
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.5 (BOD)

(S)-2-hydroxypropionate d'éthyle:

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable

propan-2-ol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 53 %
Durée d'exposition: 5 jr
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.5 (BOD)
BPL: non

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 94 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A
BPL: oui

acide phosphorique:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

4-chlorocresol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,73 (25 °C)
pH: 7,2
Méthode: OCDE ligne directrice 107

acide propionique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,3
Méthode: OCDE ligne directrice 107

(S)-2-hydroxypropionate d'éthyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,31 (20 °C)

propan-2-ol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,05

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,2
Méthode: OCDE Ligne directrice 123

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et毒ique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Très毒ique pour les organismes aquatiques.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
L'élimination des déchets doit être conforme aux réglementations existantes aux niveaux fédéral, provincial et/ou local.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 2924
ADR : UN 2924
RID : UN 2924
IMDG : UN 2924
IATA : UN 2924

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.
(PROPIONIC ACID, ISOPROPANOL, 3-METHYL-4-CHLOROPHENOL)
ADR : LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.
(PROPIONIC ACID, ISOPROPANOL, 3-METHYL-4-CHLOROPHENOL)
RID : LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

LANXESS
Energizing Chemistry

Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

(PROPIONIC ACID, ISOPROPANOL, 3-METHYL-4-CHLOROPHENOL)

- IMDG** : FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(PROPIONIC ACID, ISOPROPANOL, 3-METHYL-4-CHLOROPHENOL)
- IATA** : Flammable liquid, corrosive, n.o.s.
(PROPIONIC ACID, ISOPROPANOL, 3-METHYL-4-CHLOROPHENOL)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

| | Classe | Risques subsidiaires |
|-------------|--------|----------------------|
| ADN | : 3 | 8 |
| ADR | : 3 | 8 |
| RID | : 3 | 8 |
| IMDG | : 3 | 8 |
| IATA | : 3 | 8 |

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : FC
Numéro d'identification du danger : 38
Étiquettes :



ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : FC
Numéro d'identification du danger : 38
Étiquettes :



Code de restriction en tunnels :

: (D/E)

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : FC
Numéro d'identification du danger : 38

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

LANXESS
Energizing Chemistry

Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

Étiquettes

: 3 8



IMDG

Groupe d'emballage
Étiquettes

: III
: 3 8



EmS Code

: F-E, S-C

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)

Groupe d'emballage
Étiquettes

: 365 : 60,00 L

: III
: 3 8



IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)

Groupe d'emballage
Étiquettes

: 354 : 5,00 L

: III
: 3 8



14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement



ADR

Dangereux pour l'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

LANXESS
Energizing Chemistry

Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR



RID

Dangereux pour l'environnement : oui



IMDG

Polluant marin : oui



IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui



IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui



14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques sur les dangers et la manipulation : Légèrement corrosif. Combustible. Matières dangereuses du point de vue de l'environnement. Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des acides et des bases

La(les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 75: Ne pas utiliser à des fins de tatouage.

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs

: Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone

: Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)

: Non applicable

Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant les règles pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers

: acide sulfurique à

Règlement (CE) No 273/2004 du Conseil relatif aux précurseurs de drogues

: acide sulfurique à

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

: Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

: Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

| | Quantité 1 | Quantité 2 |
|----|------------|------------|
| E1 | 100 t | 200 t |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

L'ENVIRONNEMENT

||| P5c

LIQUIDES 5.000 t 50.000 t
INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles : 84
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4510, 4331, 4331

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H290 : Peut être corrosif pour les métaux.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

| | |
|---------------------|--|
| Met. Corr. | : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux |
| Skin Corr. | : Corrosion cutanée |
| Skin Sens. | : Sensibilisation cutanée |
| STOT SE | : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique |
| 2000/39/EC | : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif |
| FR VLE | : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France |
| 2000/39/EC / TWA | : Valeurs limites - huit heures |
| 2000/39/EC / STEL | : Limite d'exposition à court terme |
| FR VLE / VME | : Valeur limite de moyenne d'exposition |
| FR VLE / VLCT (VLE) | : Valeurs limites d'exposition à court terme |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



Aldecoc CMK

Version 1.1 Date de révision: 23.06.2025 Numéro de la FDS: 215000013056 Date de dernière parution: 04.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

Classification du mélange:

| | |
|-------------------|------|
| Flam. Liq. 3 | H226 |
| Met. Corr. 1 | H290 |
| Skin Corr. 1B | H314 |
| Eye Dam. 1 | H318 |
| Skin Sens. 1 | H317 |
| Aquatic Acute 1 | H400 |
| Aquatic Chronic 3 | H412 |

Procédure de classification:

| |
|--|
| Sur la base de données ou de l'évaluation des produits |
| Sur la base de données ou de l'évaluation des produits |
| Méthode de calcul |

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont basées sur notre expérience et nos connaissances actuelles, et ne sont destinées qu'à décrire les exigences de sécurité liées au produit. Ces informations sont fournies pour que le produit soit manipulé, utilisé, traité, stocké, transporté, éliminé et libéré sans danger ; il ne s'agit pas de directives concernant sa transformation ni d'une garantie ou d'une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et ne sont pas applicables à l'utilisation de ce matériau avec un autre matériau ou lors d'un quelconque processus, sauf si le document en fait état. Il incombe au destinataire du produit de veiller à ce que soient respectés tous les droits de propriété et toute réglementation et législation applicables.

Les modifications pertinentes par rapport à la version précédente sont indiquées sur le côté gauche de la fiche de données de sécurité par une double barre noire aux endroits appropriés.